



## **Exercice 2006-2007 : mise en oeuvre de la résolution WHA58.4**

### **Quatrième rapport du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif à la Soixantième Assemblée mondiale de la Santé**

1. Le Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif a tenu sa sixième réunion les 10 et 11 mai 2007 à Genève sous la présidence de Mme J. Halton (Australie).<sup>1</sup>
2. Le Comité a examiné les rapports sur la mise en oeuvre de la résolution WHA58.4,<sup>2</sup> présentés conformément à la demande formulée par l'Assemblée de la Santé dans cette résolution.
3. Le Comité a pris note des progrès accomplis concernant le dispositif récemment créé pour suivre l'application des recommandations relatives à la vérification des comptes, mais a souligné que la mise en oeuvre complète de ces recommandations devait être plus transparente.
4. En ce qui concerne les initiatives en matière de gain d'efficacité (document A60/43 Add.1), le Comité a souhaité obtenir des éclaircissements sur le nouvel investissement, estimé à US \$7 millions, qui sera nécessaire pour certaines technologies de l'information indispensables au bon fonctionnement du nouveau système mondial de gestion. Il a été précisé que cet investissement servirait avant tout à achever le déploiement du réseau privé mondial de télécommunications dans tous les bureaux et à accroître les capacités du réseau à gérer l'augmentation de la quantité de données que la mise en place du système mondial de gestion entraînerait. Il faudra aussi financer les coûts liés à l'hébergement du système mondial de gestion et ceux liés à la poursuite du fonctionnement des systèmes précédents jusqu'à mi-2009, où le nouveau système sera totalement opérationnel dans tous les bureaux de l'OMS.
5. Ces coûts étaient totalement prévus au budget programme 2006-2007 et, bien qu'ils n'aient pas varié, il sera impossible d'obtenir les recettes nécessaires en 2006-2007, car le compte spécial de frais généraux, grâce auquel ce domaine d'activité est en grande partie financé, est déficitaire.
6. Le Comité a demandé s'il était possible de réserver suffisamment de recettes diverses, au-delà du montant visé dans la résolution WHA58.4, afin qu'une somme maximale de US \$7 millions puisse être utilisée pour financer les coûts d'infrastructure liés au système mondial de gestion. Il a été précisé qu'en raison de circonstances exceptionnelles, on pensait pouvoir obtenir suffisamment de recettes

---

<sup>1</sup> Pour la liste des participants, voir le document A60/41.

<sup>2</sup> Documents A60/43 et A60/43 Add.1.

diverses au cours de l'exercice. Le Comité a souligné qu'il serait risqué de mettre en oeuvre ce nouveau système si le financement n'était pas disponible.

## RECOMMANDATION A L'ASSEMBLEE DE LA SANTE

7. Le Comité a noté que, si les coûts d'investissement indispensables à l'instauration réussie du système mondial de gestion sont prévus au budget programme 2006-2007 (et n'ont pas varié), les recettes disponibles en 2006-2007 sont toutefois insuffisantes pour les financer. Il a également noté qu'on escompte réserver, en 2006-2007, un montant d'environ US \$7 millions de recettes diverses supplémentaires, au-delà de la somme de US \$31,8 millions visée dans la résolution WHA58.4.

8. Après avoir examiné, au nom du Conseil exécutif, le rapport sur l'exercice 2006-2007 : mise en oeuvre de la résolution WHA58.4 figurant dans le document A60/43 Add.1, le Comité recommande à la Soixantième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter la résolution ci-après :

La Soixantième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné le rapport sur l'exercice 2006-2007 : mise en oeuvre de la résolution WHA58.4 ;<sup>1</sup>

DECIDE que tout excédent de recettes diverses en 2006-2007, au-delà du montant de US \$31,8 millions visé dans la résolution WHA58.4 (jusqu'à un maximum de US \$7 millions), soit utilisé pour financer des technologies de l'information cruciales et d'autres coûts d'investissement liés à la mise en oeuvre du système mondial de gestion.

9. Un membre du Comité n'a pas appuyé cette recommandation, car la proposition est parvenue en retard et concernait des montants supérieurs à ceux visés dans la résolution portant ouverture de crédits au budget ordinaire. Ce membre a estimé que cela était contraire à la discipline budgétaire. Le reste du Comité ne l'a pas suivi.

= = =

---

<sup>1</sup> Document A60/43 Add.1.